

Ou et comment restituer des objets suite à une condamnation

Par Yvenne, le 19/12/2013 à 18:54

Bonjour,

Je viens d'êtres condamner par le juge et doit restituer sous quinze jours des objets (télé et autres).

Mon avocat ne veut pas recevoir les dit objets.

Je souhaiterais avoir un intermédiaire pour éviter que la partie adverses ne dise qu'elle n'a rien récupéré.

Comment puis je faire.?

Merci pour votre aides.

Salutations

Par janus2fr, le 19/12/2013 à 18:57

Bonjour,

Voir peut-être avec un huissier qui dressera constat de restitution.

Par Yvenne, le 19/12/2013 à 19:18

Merci pour l'information.

;)